AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2177
FR0000031122-FS0912

20 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2017, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir indirectement 15 117 473 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,01% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	7 101 721	2,37	7 101 721	1,88
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	4 896 235	1,63	4 896 235	1,30
Goldman Sachs Asset Management International	2 781 372	0,93	2 781 372	0,74
Goldman Sachs Asset Management Co. Ltd	45 316	0,02	45 316	0,01
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	292 829	0,10	292 829	0,08
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**15 117 473**	**5,04**	**15 117 473**	**4,01**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 565 126 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 259 844 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 22 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 3,16 € et 10,60 € par action AIR FRANCE-KLM ;

- 12 453 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 2 contrats « *put warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030 à des prix compris entre 16,22 € et 17,41 € par action AIR FRANCE-KLM ; et

- 292 829 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 17 contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030.

[1] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 376 929 059 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.